



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA COLÈRE MONTE AUPRÈS DES SALARIÉS DES EHPAD DU SECTEUR PRIVÉ, REJOIGNONS LE MOUVEMENT !

Aujourd'hui, le politique Macron divise encore et toujours les salarié.e.s qui font le même métier, alors que cela fait plusieurs années que les EHPAD du secteur privé sont asphyxiés et ne peuvent plus prendre en soins les résidents, le taux d'accidents de travail et de maladie explosent et va au-delà de ceux du BTP !

Depuis deux ans, l'indifférence et le mépris de la Ministre de la Solidarité et de la Santé et de nos employeurs sont les seuls retours que nous avons !

Aujourd'hui, nous avons enfin des réponses !!!

- Nous travaillerons jusqu'à 64 ans ou plus
- Pas de reconnaissance de la pénibilité
- Les Aides-soignants-es du privé ne bénéficieront pas de la prime du grand âge

La prime sera de 100 euros nets et attribuée aux aide-soignant.e.s : titulaires, stagiaires et contractuel.le.s de la Fonction Publique Hospitalière.

Les soignant.e.s du privé, travaillent-ils.elles moins et différemment que celles et ceux du public ?

Cette différence de traitement est inadmissible.

Les salarié.e.s du privé atteignent tout juste le SMIC sans les primes des dimanches et jours fériés...

Dans le privé lucratif, on préfère donner des primes aux actionnaires que valoriser les travailleurs.

La CGT exige une augmentation des salaires pour toutes et tous, pas des pansements, les salarié.e.s ne font pas l'aumône, mais veulent une reconnaissance de leur métier et de leur qualification !

STOP AU MÉPRIS.

Montreuil, le 6 février 2020.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

11/20

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr

Contact :

Albert PAPADACCI : 06 22 05 05 98